

De Monsieur Roland VEUILLET

Mandaté Syndical SUD-Education
(application du décret n° 82-447 du 28 mai 1982).
- Décision ministérielle 29048 du 20 juillet 2005 -

À Monsieur Gilles de ROBIEN

Ministre de l'Éducation Nationale

**OBJET : Dossier Individuel Administratif
(Introduction de documents illégaux)**

Le 6 février 2 006

Monsieur le Ministre.

J'ai consulté le 15 novembre 2005 mon dossier individuel, au rectorat de Lyon. Je tiens à signaler que ce dossier comporte un grand nombre de pièces écrites qui ne devraient pas s'y trouver :

- Tout d'abord on découvre des copies de tracts signés d'organisations syndicales, ou de prises de positions de celles-ci, parues dans la presse.
- Ensuite, on dénombre un grand nombre de courriers, avec entête syndicale, adressés à l'Administration signés de ma personne en qualité de représentant syndical, ou d' élu du personnel.
- Enfin, on constate l'existence de nombreux rapports de ma hiérarchie, faisant état de mon engagement militant et de mon appartenance syndicale.

Ces documents, dont je vous communique les références ci-après, constituent l'essentiel de mon dossier individuel administratif. Or la présence de ceux-ci est illégale, car elle constitue une atteinte grave à la liberté d'opinion, et d'association. Libertés pourtant garanties par la Constitution Française, et par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Je demande donc un examen complet de ce dossier par une Commission Administrative Paritaire, pour constater cette irrégularité inacceptable dans un État de Droit. Et je demande en conséquence que ces pièces soit retirées officiellement, et détruites conformément à la Loi.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Ministre l'expression de mes salutations respectueuses.

*Copie : Monsieur William MAROIS ancien Recteur de l'Académie de Montpellier
Monsieur Alain MORVAN Recteur de l'Académie de Lyon.
Les Organisations Syndicales : FSU, CGT, CFDT, FO, SNETAA, SUD, CNT.*

Pièces Jointes : liste des 300 documents illégaux, référenciés par le rectorat de Montpellier.